

### Délibération **2023CS28** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Commission départementale de la nature, des sites et des paysages – Formation des sites et des paysages – Désignation de représentants**

L'an deux mille vingt-trois le 20 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 juin 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 57 votants :
- 32 membres titulaires présents,
- 2 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Valérie PEISSON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES, Noëlle TRINQUIER, Michèle MALIVEL

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Claude BERTON, Pierre POURCIN, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Ghislaine PINGUET à Madame Valérie PEISSON  
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL  
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER  
Solange FOUVET à Madame Gaëlle LETTERON  
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI  
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

##### **Monsieur**

Pascal RAGOT à Madame Michèle MALIVEL

Jean-Luc MIOLA à Monsieur Bernard BRIFFAULT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaures • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO  
Serge VANNEYRE à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE  
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Pierre POURCIN  
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET  
Nicolas HUMBERT à Madame Dominique SANTONI  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA  
Christian CHIAPPELLA à Madame Catherine SERRA

**Etaient excusés :**

**Madame**

Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Geneviève MOREL-HAMOT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Marion MAGNAN

**Monsieur**

Thierry BENOIT, Marc DUVAL, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre RICHARD

**Etaient absents :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

**Monsieur** Roland PETIET, Lionel MORARD, Thierry RICCHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Sylvia STEINLE, Jeanne BENIHYA-VERDE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023-115-001 du 25 avril 2023 de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence modifiant la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, Formation des sites et des paysages – Renouvellement partiel;

Considérant la nécessité de représentation du Parc naturel régional du Luberon au sein de la dite commission ;

Considérant les candidatures présentées :

- Titulaire : P. COURTECUISSÉ
- Suppléant : M. CAVALIER

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **DESIGNER** au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites les représentants suivants :
  - Titulaire : Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
  - Suppléant : Monsieur Mickaël CAVALIER

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 084-258402346-20230620-2023CS28-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente



DOMINIQUE SANTONI

PARC NATUREL REGIONAL  
DU LUBERON  
60, Place Jean Jaurès  
B.P. 122  
84404 APT CEDEX 9  
Tel : 04 20 04 41 50 - Fax : 04 20 04 41 51